NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/8698
30 juillet 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 JUILLET 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES a.i. DE LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à ma lettre du 25 juillet 1968 (S/8691), dans laquelle j'appelais l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le projet israélien visant à déporter 50 000 réfugiés palestiniens de la bande de Gaza, j'ai l'honneur de porter à votre attention une situation nouvelle des plus dangereuses et des plus explosives.

Hier 28 juillet, les autorités israéliennes ont entrepris l'exécution de leur sombre projet. Ayant fait transporter les réfugiés de Gaza en autocar, elles ont essayé de leur faire franchir de force le pont du roi Hussein en direction de la rive orientale du Jourdain. Nos autorités ont donc fait fermer le pont et arrêté tout passage vers la rive orientale.

Aujourd'hui 29 juillet, les autorités israéliennes ont une fois de plus essayé de faire franchir le pont à trois autocars chargés de réfugiés qui étaient escortés par un détachement militaire israélien. Une fois encore, le personnel en poste sur le pont s'est opposé à cette tentative. Les forces israéliennes ont alors ouvert le feu sur nos postes d'observation. Le tir s'est prolongé pendant vingt minutes.

Par la suite, les Israéliens ont amené de nouveaux groupes de réfugiés. Cette fois, l'opération était placée sous le contrôle du gouverneur militaire du district de Jericho et appuyée par des tanks et des unités militaires israéliens.

Cet acte d'expulsion massive de réfugiés par les Israéliens, qui est contraire aux principes les plus élémentaires du droit et qui constitue un défi ouvert aux résolutions du Conseil de sécurité concernant le cessez-le-feu ainsi que la sûreté, le bien-être et la sécurité des habitants des territoires arabes occupés,

représente une grave menace pour la paix et la sécurité, aux conséquences extrêmement graves tant pour l'existence de ces innocents réfugiés que pour la région dans son ensemble.

Je vous tiendrai au courant de tout nouveau développement.

Je souhaite que cette lettre soit distribuée comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires a.i.,
(Signé) Anton A. NABER